

TOUR DE LA BOURSE
CASE POSTALE 001

800, place Victoria, 2^e étage, bureau 255, Montréal (Québec) Canada H4Z 1A2

Le Secrétaire

Téléphone : (514) 873-2452, poste 221
Télécopieur : (514) 873-2070



RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Montréal, le 11 avril 2002

Par télécopieur

À : La demanderesse et tous les intervenants

Objet : Demande du distributeur d'électricité afin de faire déterminer par catégorie de consommateurs l'allocation du coût de fourniture de l'électricité patrimoniale pour les années 2001 et 2002
Dossier : R-3477-2001

À la suite de la réception de plusieurs demandes de la part des intervenants et des réponses du Distributeur, la Régie informe les participants de la modification de l'échéancier dans le dossier et de l'envoi d'une demande de renseignements n° 2.

Comme le procureur d'Hydro-Québec le mentionne il a « *le fardeau de convaincre la Régie de la conformité de sa proposition avec les dispositions de l'article 52.2 de la Loi¹* ». Cette démonstration exige des données pour vérifier les résultats produits en preuve. Afin d'atteindre cet objectif et pour éviter au Distributeur de dévoiler des informations spécifiques rattachées à un client en particulier, la Régie a reformulé les questions des divers intervenants et transmet une demande de renseignements n° 2.

La Régie accepte d'ajouter une période de demandes de renseignements écrits sur les preuves des intervenants et modifie donc l'échéancier de la façon suivante :

Réponse du Distributeur à la demande renseignements n° 2 de la Régie	19 avril 2002 à 12 h ;
Preuve des intervenants	26 avril 2002 à 12 h ;
Demandes de renseignements	3 mai 2002 à 12 h ;
Réponses aux demandes de renseignements	10 mai 2002 à 12 h ;
Observations finales des intervenants	24 mai 2002 à 12 h ;
Observations finales du Distributeur	7 juin 2002 à 12 h.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Julie Fortier pour :

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/jf
p.j.

¹ Lettre d'Hydro-Québec, 9 avril 2002.

Le 10 avril 2002

N° du dossier : R-3477-2001

Demande de renseignements n° 2 de la Régie à Hydro-Québec

Page 1 sur 2

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À L'ALLOCATION DU COÛT DE FOURNITURE DE L'ÉLECTRICITÉ PATRIMONIALE
PAR CATÉGORIE DE CONSOMMATEURS POUR LES ANNÉES 2001 ET 2002**

- Références :**
- (i) HQD-1, document 1, page 11
 - (ii) HQD-1, document 1, page 19
 - (iii) HQD-1, document 1, Note au lecteur

Préambule :

- (i) *Les profils prévisionnels par catégorie sont obtenus en projetant les profils de référence aux ventes prévisionnelles en 2001 et 2002 après avoir retiré l'impact de l'aléa climatique le cas échéant. Le profil prévisionnel patrimonial, qui représente la consommation de l'ensemble des catégories, est obtenu en additionnant les profils prévisionnels des catégories.*
- (ii) *Les profils de consommation prévisionnels utilisés pour établir les coûts de 2000 étaient basés sur les profils de référence de l'année 1996. Pour les coûts de 2001 et 2002, les profils prévisionnels sont basés sur l'année de référence 2000.*
- (iii) *Les résultats présentés dans les tableaux sont calculés à partir de valeurs non arrondies. Il est possible que ces résultats soient légèrement différents de ceux que le lecteur pourrait obtenir en les recalculant à partir des données arrondies présentées dans le document.*

La démonstration de l'adéquation entre les résultats présentés à l'annexe 1 de la Loi et les valeurs proposées à la présente demande pour les années 2001 et 2002, obtenues par la formule décrite dans HQD-1, document 1, exige que le lecteur puisse obtenir les mêmes résultats à partir des mêmes données et des mêmes informations.

Demande :

Veillez fournir, sous forme de fichier de tableur électronique (Excel 97, 95 ou 5.0), pour chacune des années 2000, 2001 et 2002, pour le Distributeur et pour chaque catégorie de consommateurs, incluant la catégorie des clients assujettis aux contrats spéciaux, les 8 760 données horaires des profils prévisionnels avant et après l'addition des pertes de transport et de distribution.

Le 10 avril 2002**N° du dossier : R-3477-2001****Demande de renseignements n° 2 de la Régie à Hydro-Québec****Page 2 sur 2**

Dans le cas de l'année 2000, la Régie désire obtenir les profils prévisionnels qui ont permis d'établir l'allocation du coût de fourniture de l'électricité patrimoniale présentée à l'annexe I de la Loi.

Cette demande devrait conduire Hydro-Québec à soumettre, pour chacune des années visées, un fichier électronique contenant les données correspondant à 22 profils prévisionnels (11 profils avec et sans pertes).

La Régie apprécierait que toutes ces données lui soient transmises, ainsi qu'aux intervenants, sur support CD-ROM.